Demande de propositions (DP) selon la Méthode concurrentielle 2 de la méthode d'approvisionnement en Services d'aide temporaire (SAT) pour la région de la capitale nationale (RCN)

Table des matières

PARTIE A : Renseignements généraux

PARTIE B: Besoin

PARTIE C : Méthode de sélection

PARTIE D : Clauses du contrat subséquent

Annexe A : Énoncé des travaux Annexe B : Base de paiement

Annexe C : Liste de vérification des xigences relatives à la sécurité

PARTIE E : Formulaire de réponse des soumissionnaires

PARTIE A: Renseignements généraux

Cette demande de propositions (DP) est émise par le ministère suivant : Ministère de la Défense Nationale (MDN)

Le numéro de référence de la demande de propositions (DP) pour la présente invitation est : \$4432328

Les conditions énoncées dans l'<u>arrangement en matière d'approvisionnement numéro pour les services d'aide temporaire pour la région de la capital nationale</u>, entre le titulaire de l'AMA et l'État, représenté par le ministre de Travaux publics et services gouvernementaux (TPSGC), sont incorporées dans la présente. Le titulaire de l'AMA s'engage à vendre et à fournir au ministre, aux conditions énoncées dans le présent document, y compris les pièces jointes, les services énumérés dans le présent document et sur toute feuille jointe, aux prix indiqués. Les réponses à une demande de propositions par un titulaire d'AMA seront considérées comme une offre de vente.

<u>2003, Standard instructions—Goods or services—Competitive requirements</u> (2022-03-29) are incorporated into this document by reference.

1. Demande de soumissions

Ministère de la Défense Nationale (MDN) a un besoin pour des services dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SAT dans la RCN. Ce besoin s'adresse aux titulaires d'AMA sélectionnés suivants :

1019837 Ontario Inc.

8513929 Canada Inc.

AZUR HUMAN RESOURCES LIMITED

Cistel Technology Inc.

Cofomo Ottawa

Contract Community Inc.

Coradix technology Consulting Ltd.

CyberVisor Corporation

Etico. Inc.

Humaxis Transformation Consulting, Inc.

Olav Consulting Corp

Risk Sciences International Inc.

TECH4SOFT INC., Expertise Technology Consulting Inc., in joint venture

The AIM Group Inc.

The VCAN Group Inc.

Le nom et les coordonnées de l'autorité contractante se trouvent à la partie D : Clauses du contrat subséquent.

2. Date et heure d'échéance de la présentation des réponses à la demande de soumissions

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>CFSGO-GTemporaryHelp-GSFCO-Gdaidetemporaire@forces.gc.ca</u>

Transmettre les réponses au plus tard à la date suivante : Mai 12, 2023 Transmettre les réponses avant l'heure de fermeture suivante : 3:00PM HNE Les soumissionnaires doivent acheminer toute demande de renseignements à l'adresse courriel cidessus. Un « Formulaire de réponse des soumissionnaires » se trouve à la partie E du présent document

PARTIE B: Besoin

1. Énoncé des travaux

Les travaux à être entrepris sont indiqués ci-dessous ainsi que dans l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A à la Partie D.

2. Durée du contrat estimée

La durée estimée du contrat est du <u>29 Mai 2023 au 26 Avril 2024.</u> La durée du contrat est <u>48 semaines.</u>

3. Ressource requise

Le tableau qui suit est établi afin d'informer le soumissionnaire du besoin, en indiquant le volet, la catégorie, et le niveau d'expertise de la ressource, le nombre de réssources, la nécessité d'être bilingue (oui/non), le nombre de référence requise, la nécessité d'une entrevue, le nombre d'heures estimé par ressource et le nombre maximale de curriculum vitae accepté(s) pour répondre au besoin.

Personnel requis:

Catégorie de ressource	Niveau de d'expertise requise	d'expertise nombre des réssources doit-elle être		Nombre de Références***	Entrevue requise (O/N)
Volet 13 - Politique et services consultatifs – Conseiller spécial	Principal	1	N	1	N

Nombre estimé d'heures totales par ressource	Nombre maximal de curriculum vitae accepté(s) pour répondre au besoin
1725	3

^{***} Veuillez fournir des références pouvant valider l'exactitude des informations soumises en réponse à la sollicitation.

Le tableau suivant sert à indiquer au fournisseur quelles compétences linguistiques sont nécessaires de la part de l'entrepreneur.

Langue (anglais essential, français essential ou bilingue)	essential, français		Écrit
Anglais essentiel	Avancé	Avancé	Avancé

4. Lieu de travail

285 Coventry Rd, 4-TBD Ottawa ON

5. Exigences relatives en matière de voyage

Y a-t-il des exigences en matière de voyage prévues dans le contrat résultant ?

Non

6. Exigences relatives à la sécurité

- 6.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à l'Annexe C;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à l'Annexe C:
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
 - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à l'Annexe C, si une exigence de sauvegarde des documents est indiquée;
 - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, si une exigence de sauvegarde des documents est indiquée.
- 6.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 6.3 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u>.
- 7. Utilisation des équipements de protection individuelle et lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail (SST)
- 7.1 Aucun équipement de protection individuelle n'est requis pour le travail sur site

PARTIE C : Méthode de sélection

1. Méthode de sélection

Prix recevable le plus bas

Pour être déclarée conforme, une soumission doit :

- i. respecter toutes les exigences de la DP
- ii. satisfaire à tous les critères obligatoires minimaux pour la catégorie de SAT pour la RCN mentionnée à la partie B; et
- iii. le cas échéant, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires supplémentaires identifiés ici-bas, le cas échéant

Les soumissions qui ne respectent pas les critères i), ii) ou iii) seront jugées non recevables. Les <u>critères minimaux obligatoires</u> pour les catégories de SAT se trouvent sur le <u>site Web des SAT pour la RCN</u>.

Évaluation des ressources - critère(s) obligatoire(s) supplémentaire(s) :

Catégorie	Critères obligatoires supplémentaires	Renvoi à la proposition [renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire]
C1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires d'un établissement canadien reconnu, ainsi qu'elle possède les attestations et les désignations professionnelles suivantes : • Certificat The Open Group Architecture Framework (TOGAF) 9 Foundation • Certificat de maîtrise en analyse d'entreprise délivré par un établissement canadien reconnu • Certificat de professionnel de la gestion de projet (PMP) • Certificat de gestionnaire du cycle de vie QualiWare (QLM) Une copie du certificat de cours ou du titre professionnel valide doit être incluse dans la soumission.	TOTAL: XX mois ou X années et X mois
C2	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède 10 ans d'expérience pertinente de la définition de stratégies et de processus opérationnels à l'appui de la transformation et de la prestation de services à l'échelle de l'entreprise en tant qu'architecte de la transformation de l'entreprise. Au moins cinq années de cette expérience doivent avoir été acquises au sein d'une organisation du gouvernement fédéral canadien comptant plus de 5 000 employés répartis dans divers bureaux.	TOTAL: XX mois ou X années et X mois
C3	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède trois ans	TOTAL : XX mois ou X années et X mois

	d'expérience au cours des cinq dernières années de la conduite d'opérations réseau, de l'interopérabilité tous domaines et de l'évaluation RSRI, en travaillant avec tous les éléments suivants :	
C4	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède quatre ans d'expérience au cours des cinq dernières années dans tous les domaines suivants : • Diriger les discussions sur les capacités d'information et fournir des orientations stratégiques. • Influencer et créer le modèle des capacités opérationnelles des capacités d'information. • Diriger l'élaboration de modèles d'évaluation de la GI-TI et d'une échelle d'évaluation des capacités. • Créer des modèles pour les opérations réseau et les capacités d'information qui permettent d'établir les feuilles de route stratégiques des RSRI au moyen d'une échelle de capacités fondée sur le PRICIE.	TOTAL: XX mois ou X années et X mois
C5	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède un an d'expérience au cours des cinq dernières années de l'élaboration d'orientations stratégiques pour les services infonuagiques du MDN, compte tenu des offres de l'industrie, des besoins des cyberopérateurs, des exigences du ministère de la Défense nationale en matière de GI-TI et des efforts de développement des capacités existantes.	TOTAL: XX mois ou X années et X mois
C6	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la personne proposée possède une année d'expérience au cours des deux dernières années de l'animation de discussions sur l'institutionnalisation des feuilles de route stratégiques au moyen de Qualiware.	TOTAL: XX mois ou X années et X mois

Le soumissionnaire doit démontrer clairement comment il répond à chaque critère obligatoire. Les soumissionnaires sont informés que le fait d'énumérer uniquement l'expérience sans fournir de

renseignements à l'appui, ou de réutiliser la même formulation que celle de la DP, ne sera pas considéré comme étant « démontré » aux fins de cette évaluation.

Pour chaque curriculum vitae soumis, le soumissionnaire doit s'assurer que :

- le nom de la personne proposée est clairement indiqué
- le curriculum vitae indique clairement où, quand et comment les qualifications et l'expérience déclarées par la personne ont été acquises, incluant les coordonnées d'une personne qui pourrait confirmer les renseignements
- le curriculum vitae démontre clairement les tâches et la pertinence par rapport aux exigences

En outre, les soumissionnaires sont également informés que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la période chevauche celle d'un autre projet ne seront comptés qu'une seule fois.

La soumission recevable ayant le prix évalué total le plus bas sera sélectionnée en vue de l'attribution d'un contrat.

2. Dans le cas d'une ressource identique ou de ressources identiques proposées par plus d'un soumissionnaire

Après validation du consentement ou de la preuve d'emploi, si la ressource proposée par le soumissionnaire retenu se retire ou devient incapable de fournir les services avant l'attribution du contrat, cette ressource ne sera plus prise en compte pour aucun autre soumissionnaire ayant proposé cette même ressource pour l'exécution du contrat.

3. Remplacement d'une ressource avant l'attribution du contrat

Si la ressource proposée par le soumissionnaire retenu et recommandée pour l'attribution du contrat se retire et/ou devient incapable de fournir ses services pour l'exécution du contrat, à tout moment entre la date et l'heure de clôture de la DP et l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit immédiatement informer l'autorité contractante de la raison de son remplacement.

Le soumissionnaire doit proposer, au même taux horaire que celui indiqué dans sa soumission, un remplaçant qui doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires contenues dans la demande de propositions et, le cas échéant, obtenir une note égale ou supérieure à celle obtenue par la ressource initialement proposée pour les critères cotés de la demande de propositions. À la demande de l'autorité contractante et dans le délai imparti (au moins 1 jour ouvrable), le soumissionnaire doit fournir les informations nécessaires pour permettre l'évaluation du remplaçant, y compris, mais sans s'y limiter, son nom, ses qualifications, son expérience. Si le soumissionnaire ne répond pas à la demande, sa soumission sera déclarée non recevable.

4. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

Les fournisseurs éventuels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat, inclusivement.

Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site internet Achats et ventes, à la rubrique « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

Les soumissionnaires devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les soumissionnaires devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE D : Clauses du contrat subséquent

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1.0 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

2.0 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les modalités et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

2.1 Conditions générales

Le document <u>2010B (2022-12-01) Conditions générales : Services professionnels (complexité moyenne)</u> s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

3.0 Clauses du contrat subséquent de SAT

Les modalités du contrat subséquent énumérées dans l'<u>AMA</u> des SAT pour la région de la capitale nationale (RCN) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.0. Exigences relatives à la sécurité

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien : dossier Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) #S4432328 liste des exigences relatives à la sécurité des services professionnels centralisés #6

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de Sécurité des Contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **protégés**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **tous** détenir une cote de **fiabilité** en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant **ne doit pas** emporter de renseignements ou de biens **protégés** hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C
 - b. du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition)

4.1 Utilisation de l'équipement de protection individuelle et lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail (SST)

L'entrepreneur garantit que ses ressources suivront à tout moment les directives SST en vigueur sur le lieu de travail pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit de modifier les lignes

directrices en matière de SST, au besoin, pour y inclure toute recommandation future proposée par les organismes de santé publique.

5.0 Durée du contrat

5.1 Période du contrat

Le contrat sera en vigueur du 29 Mai 2023 au 26 Avril 2024 (48 semaines)

5.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat jusqu'à un maximum de 48 semaines à compter de la date d'attribution du contrat et aux mêmes conditions.

À titre exceptionnel seulement, un contrat peut être modifié pour prolonger la durée d'une période de mission jusqu'à un maximum de 24 semaines consécutives au-delà de la limite de 48 semaines consécutives. La durée totale de la prolongation ne doit pas dépasser 72 semaines consécutives. Les prolongations au-delà de 48 semaines ne doivent être accordées qu'à condition que les exigences suivantes soient respectées :

- i. la durée de la période d'affectation, y compris toute modification contractuelle qui a une incidence sur la période d'affectation, doit être de plus de 40 semaines consécutives
- ii. la modification visant à prolonger la durée de la période d'affectation doit être émise après les 40 premières semaines consécutives de la période d'affectation
- iii. l'autorité contractante doit aviser le responsable des SAT (RCN) de la modification émise par courriel dans les deux jours ouvrables suivant la modification.

Le contractant accepte que, pendant les périodes prolongées du contrat, il soit payé conformément aux dispositions applicables telles qu'elles figurent à l'annexe B : Base de paiement.

6.0 Responsables

6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

IÀ insérer à l'attribution du contrat1

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus en réponse à des demandes ou à des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

[À insérer à l'attribution du contrat]

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.3 Représentant de l'entrepreneur

[À insérer à l'attribution du contrat]

7.0 Divulgation proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u>, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive des marchés, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

8.0 Paiement

8.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux horaires fermes indiqués dans l'annexe B : Base de paiement. L'entrepreneur recevra un montant minimum pour la première demi-heure, calculée à partir de l'heure d'arrivée de l'employé de l'entrepreneur sur place. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

8.1.1 Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur pour :

- i) les services fournis dans la région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la *Loi sur la capitale nationale (Lois révisées du Canada)*,1985, chap. N-4, art. 2. Elle peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4/;
- ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la région de la capitale nationale.

8.2 Modalité de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur sur une base mensuelle pour les travaux effectués au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète et tout autre document requis par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation fournies à l'article 8.2.1 ci-dessous ;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada ;

les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada

8.2.1 Factures

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour certification et paiement :

[À insérer à l'attribution du contrat]

9.0 Conformité aux attestations

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat et la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

9.1 Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

10.0 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre ces parties seront déterminées par ces lois. [Cette clause peut être modifiée par l'entrepreneur avant l'attribution du contrat]

11.0 Ordre de priorité des documents

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste l'emportera sur celui de tout autre document figurant par la suite dans ladite liste.

- 1. les article de la convention
- 2. les clauses du contrat résultant de l'AMA des SAT pour la RCN
- 3. le document 2010B (2022-12-01) Conditions générales : Services professionnels (complexité moyenne)
- 4. l'annexe A : Énoncé des travaux
- 5. l'annexe B : Base de paiement
- 6. la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu)
- 7. la soumission de l'entrepreneur datée du _____ [la date sera inscrite à l'attribution du contrat]

12.0. Vérification discrétionnaire – biens ou services non commerciaux

Le profit estimatif compris dans l'attestation de prix ou de taux fournie par l'entrepreneur peut être vérifié par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé conformément aux conditions du contrat. La vérification des comptes a pour but de déterminer si le profit réel réalisé à la suite du contrat, s'il en existe un seul, ou si le profit global réel réalisé par l'entrepreneur à la suite d'un ensemble de contrats négociés à prix ferme et à taux fixes basés sur le temps exécutés pendant une période précise et choisie, est raisonnable et justifié par rapport au profit estimatif indiqué dans une ou des attestations de prix ou de taux antérieurs.

Si la vérification démontre que le profit réel n'est pas raisonnable et justifié, comme défini ci-dessus, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le trop-payé.

13.0 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près, pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

14.0 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du contrat et après

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du contrat, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème

Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site internet Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends »

15.0 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

16.0 Loi sur la production de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

ANNEXE A - Énoncé des travaux

1. Portée

Le Directeur général – Développement des Forces (Capacités d'information) (DGDFCI) est chargé d'élaborer une feuille de route des capacités d'information pour toutes les capacités d'information sur un horizon pluriannuel. Les services d'un conseiller spécial principal sont nécessaires pour aider à déterminer et à documenter l'étendue des capacités d'information qui permettent la gestion du contenu numérique au sein du DPI. Ces services sont aussi nécessaires pour créer des modèles et des cadres pour les évaluations et l'analyse des lacunes afin d'élaborer des feuilles de route pour les capacités à moyen et à long terme.

1.1. Frais de voyage et d'heures supplémentaires

Les frais de voyage à l'intérieur de la RCN ne seront pas remboursés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la <u>Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements</u> du Conseil du Trésor et la <u>Directive sur les voyages</u> du CNM.

1.2. Tâches

- 1. Déterminer la portée des capacités d'information qui permettent la gestion du contenu numérique au sein du DPI.
- Élaborer des cadres et des modèles pour évaluer les capacités d'information qui permettent la gestion du contenu numérique, y compris l'identification des lacunes et des possibilités d'amélioration
- Faciliter et diriger les évaluations et l'analyse des lacunes pour les capacités d'information de la gestion du contenu numérique, en travaillant avec les intervenants concernés pour s'assurer que des évaluations complètes et précises sont effectuées.
- 4. Examiner les évaluations et les lacunes des capacités d'information, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion du contenu numérique et le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées (RSRI), afin d'élaborer des orientations stratégiques sur un horizon pluriannuel. Ces orientations décriront les principaux domaines à améliorer et établiront une feuille de route pour atteindre les résultats souhaités.
- 5. Établir les interdépendances et l'ordre des plans d'action afin de générer des feuilles de route stratégiques pour la gestion du contenu numérique et le RSRI. Il faudra travailler avec les intervenants pour comprendre les relations entre les différentes capacités d'information et déterminer l'ordre le plus efficace dans lequel les traiter.
- 6. Diriger l'élaboration d'orientations stratégiques et de documents sur la stratégie pour les capacités d'information, y compris la gestion du contenu numérique et les RSRI. Il faudra collaborer avec les intervenants pour s'assurer que toutes les exigences sont satisfaites et que la documentation reflète fidèlement la stratégie convenue.

ANNEXE B – Base de paiement

Les taux du soumissionnaire retenu seront ajoutés ici à l'attribution du contrat.

ANNEXE C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

				CO	MMON-P	S-SRCL#	#6				
■ Governme	nt G	ouvernement				Contr	ract Number / Numéro du contr	at			
of Canada		u Canada					S4432328				
						Security CI	assification / Classification de s UNCLASSIFIED	écurit	ié		
							UNCLASSIFIED	_			
		TE DE VÉRIFICA		SENCES R	ELATIVES		L) ÉCURITÉ (LVERS)				
PART A - CONTRACT INFO 1. Originating Government D				ONTRACTU	ELLE	2 Branch (or Directorate / Direction génér	ale ou	Direct	on	
Ministère ou organisme go			National Defence			DGICFE			2.000		
3. a) Subcontract Number / N	luméro	du contrat de sou	s-traitance	3. b) Name	and Address	of Subcor	ntractor / Nom et adresse du so	us-tra	Itant		
4. Brief Description of Work	Brêve	description du trav	vall								
	he scope	of Information Capa	ibilities that enable Di	Ital Content N	fanagement v		on. The services of a Senior Speck D domain, and to create models an				io .
a) Will the supplier require Le foumisseur aura-t-li	access accès à	to Controlled Go des marchandise	ods? s contrôlées?					✓	No Non		Yes Oul
5. b) Will the supplier require Regulations?	access	to unclassified m	Ilitary technical dat	a subject to t	the provision	s of the Te	echnical Data Control	✓	No Non		Yes Oul
Le foumisseur aura-t-il			hniques militaires n	on classifiée	s qui sont a	ssujetties a	aux dispositions du Réglement		NUIT		Oui
 sur le contrôle des donn Indicate the type of acces 			ne d'accès requis								_
a) Will the supplier and its				and/or CLAS	SSIFIED Info	rmation or	assets?	$\overline{}$	No I		Yes
Le foumisseur ainsi que	e les em	ployés auront-lis	accès à des rensel					Ш	Non		Oul
(Specify the level of acc (Préciser le niveau d'ac				uestion 7. c	9						
b) Will the supplier and its	employ	ees (e.g. cleaners	s, maintenance per	onnel) requ		restricted	access areas? No access to	1	No		Yes
PROTECTED and/or C Le fournisseur et ses er					lis accès à d	des zones	d'accès restreintes? L'accès	•	Non		Oul
à des renseignements (ou à des	blens PROTÈGÉ	S et/ou CLASSIFII	S n'est pas				_		_	
 c) is this a commercial con S'agit-il d'un contrat de 					ge de nult?			✓	No Non		Yes Oul
7. a) Indicate the type of Info	mation	that the supplier	will be required to a	ccess / Indic	uer le type (d'informatio	on auquel le fournisseur devra	avoir a	accés		
Canada	√		NATO	/ OTAN	<u> </u>		Foreign / Étranger	Т	1		
7. b) Release restrictions / R	estrictio	ns relatives à la d									
No release restrictions Aucune restriction relative	1	1	All NATO countrie Tous les pays de				No release restrictions Aucune restriction relative		٦		
à la diffusion	•	'	rous les pays de	UIAN L			à la diffusion	_	_		
Not releasable		1									
A ne pas diffuser		1									
Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Lir	nité a :	\neg		Restricted to: / Limité à :		7		
Specify country(les): / Préc	ser le(s) pays :	Specify country(le	s): / Précise	r le(s) pays :		Specify country(les): / Précis	er le(s) pays		
7. c) Level of Information / N	veau d'	Information	NATO UNCLASS				PROTECTED A				
PROTECTED A PROTÉGÉ A	✓		NATO UNCLASS				PROTEGE A				
PROTECTED B	7		NATO RESTRICT		$\neg \neg$		PROTECTED B		1		
PROTÈGÉ B PROTECTED C	₩	-	NATO DIFFUSIO		NTE 🔛		PROTÉGÉ B PROTECTED C	屵	4		
PROTÉGÉ C	Ш		NATO CONFIDER				PROTÈGÉ C	Ш			
CONFIDENTIAL	\Box		NATO SECRET				CONFIDENTIAL	\Box	1		
CONFIDENTIEL SECRET	붜	-	NATO SECRET COSMIC TOP SE	CRET	ᆖ		CONFIDENTIEL SECRET	屵	ī		
SECRET			COSMIC TRÈS S		니		SECRET				
TOP SECRET TRÊS SECRET							TOP SECRET TRÉS SECRET				
TOP SECRET (SIGINT)	퓌						TOP SECRET (SIGINT)	一	i		
TRÉS SECRET (SIGINT)							TRÉS SECRET (SIGINT)				
TBS/SCT 350-103(2004/12	2)		Security Classific			sécurité	1	_		_	
				UNCLASSIF	FIED			\mathbf{C}	ana	ad	ä
							•				-

COMMON-PS-SRCL#6



Contract Number / Numéro du contrat	
S4432328	
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	

DARTA		investi / DADTIC A fewbrok						
PARIA	(com	inued) / PARTIE A (suite) piler require access to PROTECTED a	and/o	OLASSIEIED COMOEC IM	lormation or accole?		No Ye	
o. will the	urnisse	ur aura-t-il accès à des renseignemer	aniaro nts nu	à des blans COMSEC dési	ormation of assets: innás DROTÉGÉS atini	II CLASSIFIÉSZ	✓ No Ye	
		ate the level of sensitivity:	1100 00	a des diens comoco desi	giles Pito I Loco eso	a censon les.	Non Lou	"
		native, indiquer le niveau de sensibilité	4:					
		oller require access to extremely sens		NFOSEC Information or ass	ets?		/ No Ye	5
Le for	urnisse	ur aura-t-II accès à des renseignemer	nts ou	à des biens INFOSEC de n	nature extrêmement dé	licate?	▼ Non Ou	ıl
) of material / Titre(s) abrégé(s) du ma	atérie	:				
Docu	ment N	lumber / Numéro du document : SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B -	nco	ONNEL /FOURNISSEUR				
10 a) D	orsonn	el security screening level required / N	dhyaai	i de contrôle de la sécurité	du narennnal raquie			
io. aj ri	CIOUIIII	er security screening lever required 7 is	4IV Cal	de controle de la securite (au personner requis			
	_	RELIABILITY STATUS	\neg	CONFIDENTIAL	SECRET	TO	P SECRET	
	✓	COTE DE FIABILITÉ		CONFIDENTIEL	SECRET	TR	LÉS SECRET	
		TOP SECRET- SIGINT	$\overline{}$	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET		SMIC TOP SECRET	
	1 1	TRÊS SECRET – SIGINT		NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET		SMIC TRÉS SECRET	
		-	_	TO COM IDENTICE	NATIO GEORGE		omio Titeo deditei	
		SITE ACCESS						
	ш	ACCÈS AUX EMPLACEMENTS						
		Special comments:						
		Commentaires spéciaux :						
		NOTE: If multiple levels of screening						
40 b) 14		REMARQUE: SI plusieurs niveaux or creened personnel be used for portion			s, un quide de classific	ation de la securite d		_
		creened personnel de used for portior onnel sans autorisation sécuritaire pei			travall?		✓ No Yei	
ı	•			e von conner des parties du	uavan:			
		ill unscreened personnel be escorted					✓ No Ye	
0	ans ra	ffirmative, le personnel en question se	era-t-l	escone?			NonOu	
DARTC	- SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C	. ME	SURES DE PROTECTION	(FOLIRNIS SELIR)			
		ON / ASSETS / RENSEIGNEMEN			TOOKNIGSEON			
IIII OK	MAIN	DITAGGETS / RENGERONEMEN	11371	SILING				
44 50 10	/III tho	cupplier he required to reaches and ch	oro D	BOTECTED and/or CLASSI	EIED Information or as	cote on the etto or	No Ye	
	remise	supplier be required to receive and str	ore P	ROTECTED and/or CLASSI	FIED Information of as	sets on its site or	✓ Non Ou	_
		s : Isseur sera-t-II tenu de recevoir et d'ei	ntron	nser sur niane des renseign	amante nu dae blane D	ROTÉGÉS et/ou	La Non La Ca	
	LASSI		iluep	oser sur place des renseign	elliellia ou dea biella F	NOTEGES EDU		
~								
11. b) W	/III the	supplier be required to safeguard COI	MSEC	Information or assets?			No Ye	8
Le	e fourn	Isseur sera-t-II tenu de protéger des re	ensel	gnements ou des biens COI	MSEC?		▼ Non Ou	ıl
PROD	UCTIO	N						
11 c) W	III the n	roduction (manufacture, and/or repair a	ndine	modification) of DROTECTE	D and/or CLASSIFIED r	material or equipment	□ No □Ye	
		the supplier's site or premises?	illuroi.	modification) of PixO12012	D and of CENSSII IED I	naterial of equipment	✓ Non Ou	
		illations du fournisseur serviront-elles à	la pro	duction (fabrication et/ou rép	aration et/ou modificatio	n) de matériel PROTE		
		ASSIFIÉ?				,		
INFOR	MATIC	N TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SU	JPPO	RT RELATIF À LA TECHNO	LOGIE DE L'INFORMA	TION (TI)		\neg
			_					
							C No C No	_
		upplier be required to use its IT system	s to e	ectronically process, produce	e or store PROTECTED	and/or CLASSIFIED	✓ No Ye	
		on or data?						"
Le	e roumi inselan	isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses proprei ements ou des données PROTÉGÉS e	s syst	ernes informaciques pour trait 21 AssiFiés?	iei, produire ou siocker	electroniquement des	•	
16	oeigii	cincing of dee dominees PINOTEGES 6	LUOU (removal IEO:				
44 61 144	III there	he an electronic link between the arrest	dlade	T cuclome and the newspace	ont donatiment or access	w/2	No Ye	
		be an electronic link between the supp					V Non L Ou	-
		ra-t-on d'un lien électronique entre le sy ementale?	oler ne	e miorinauque ou iournisseur	et cerui du ministere du	de l'agence	NonOu	"
9	our Ciril	constructive :						
TBS/S	CT 350	0-103(2004/12)	Se	curity Classification / Class	ification de sécurité			
		-		UNCLASSIF	IED		Canada	3
			\vdash	ON CONTROL I			Canada	1

Page 18 de 24

COMMON-PS-SRCL#6



Contract Number / Numero du contrat

\$4432328

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART C - (continue	an I	DAR	nile i	C - /cutrol												
For users comple site(s) or premise Les utilisateurs q niveaux de sauve	ting s. ul re	the i	form ssen	manually use	manuelle	ement do							-			
For users comple Dans le cas des i dans le tableau re	utilis	ateu	rs qu		le formula	ire en IIg	ne (par Inter		ses aux o	questións						alsies
Category Catégorie		OTÉC			SSIFIED ASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
	A	В	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET		ortigi B		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production			\vdash								\vdash					
IT Media /	\vdash					_					\vdash					$\overline{}$
Support TI IT Link /	\vdash		\vdash								\vdash	Н				
Lien électronique	<u> </u>	<u> </u>				l	l								<u> </u>	
12. a) is the descrip La description										SIFIÉE?				[✓ Non	Yes Oul
if Yes, classif Dans l'affirma ∝ Classificatio	ative	, cla	ssif	ler le présent	formulali	e en Indi	iquant le niv					e e				
12. b) Will the docu La documenta									IFIÉE?					[✓ No Non	Yes Oul
if Yes, classif attachments (Dans l'affirms « Classification des pièces joi	(e.g. ative on d	SE(), cla le sé	CRE ISSIT	T with Attach Ier ie présent	menta). formulalı	re en Indi	iquant le niv	eau de sécur	ité dans	la case in	titule	e				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä^l

COMMON-PS-SRCL#6



Contract Number / Numéro du contrat \$4432328 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

0.407 D 4.1171100174770114104	DE D. AUTODIA TIO								
PART D - AUTHORIZATION / PART 13. Organization Project Authority / C									
Name (print) - Nom (en lettres moulé		Title - Titre		Signature	2				
Jean-François Simard		DICISC			SIMARD, JEAN Digitally signed by wanners. ENAMCOIS 351 GREEN TO STATE AND				
Telephone No N° de téléphone 613-744-5922	Facsimile No N° de		E-mail address - Adresse cour Jean-Francois.Simard2@force		Date				
14. Organization Security Authority /	Responsable de la sécr	urité de l'organi	Isme	MILIDI	244	Digitally signed by			
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		MURI	KAY,	MURRAY, DAWN 355			
DAWN MURRAY		SRCLIVER	TEAM LEAD	DAWN 355 Date: 2023.04.19 14:51:08 -04'00'					
Telephone No N° de téléphone 613-996-0274	Facsimile No Nº de	télécopleur	E-mail address - Adresse cour DAWN.MURRAY@FORCES.						
 Are there additional instructions (Des instructions supplémentaires 	e.g. Security Guide, Se (p. ex. Guide de sécur	curity Classific ité, Guide de c	ation Guide) attached? lassification de la sécurité) son	t-elles jointes	i?	X No Yes Non Oul			
Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement								
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature					
Bolvin MMC		DGICFD Fina	ancial Analyst, DICBM	BOIVIN, 417	CHANTAL	Digitally signed by BOVVN, CHANTAL 417 Date: 2023.04.18 16:24:40 -04'00'			
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopleur	E-mail address - Adresse cor	urriel	Date				
613-996-3231	613-995-5737		Chantal.Bolvin@forces.gc.ca		18-04-2023				
17. Contracting Security Authority / A		matière de séc	curité						
Name (print) - Nom (en lettres moulé	Title - Titre		Signature	Signature					
Jacques Saumur	Quality Assurance Officer		Saumur	, Jacques	Digitally signed by Saumur, Jacques 0 Date: 2019.10.30 08:07:07 -04'00'				
Telephone No N° de téléphone	télécopleur	E-mall address - Adresse cor jacques.saumur@tpsgo-pwgs		Date					

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä

PARTIE E : Formulaire de réponse des soumissionnaires

En plus de ce formulaire, il incombe au soumissionnaire d'inclure toutes les informations pertinentes afin de répondre à toutes les exigences et à tous les critères d'évaluation de la DP.

Renseignements du soumissionnaire :
Dénomination sociale de l'entrpreneur : Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) de l'entrepreneur :
Représentant(e) du soumissionnaire : Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du titulaire de l'AMA (soumissionnaire) :
Nom du représentant autorisé du soumissionnaire :
Le soumissionnaire :
La soumission est-elle en réponse à la présente DP?
OUI NON
Prix pour la ou les ressources proposées

Numero de référence / Nom de la ressource	Nombre du volet, catégorie et niveau d'expertise	Cote de sécurité pour le personnel requise	Bilingue (O/N)	Taux horaire ferme *	Estimation du nombre d'heures	Coût estimatif total (TPS/TVH en sus)					
	Volet 13 - Politique et services consultatifs – Conseiller spécial- Principal		DOS - Fiabilité N		1725	\$					
					Sous-total :	\$					
Taxes applicables											
Prix total de la soumission											

^{*}Le taux horaire d'une ressource proposée doit demeurer le même dans le cas où le soumissionnaire soumet plus d'un curriculum vitae pour la categorie spécifiée.

Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie comme il est demandé, l'autorité contractante en informera le sousmissionaireet lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de

renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

a) Dispositions relatives à l'intégrité - Documents exigés

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'<u>article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des : Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels.</u> Les renseignements connexes, requis dans les dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003, les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, s'il y a lieu. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et fournir les renseignements connexes, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance. Consulter les articles 4.21 : Dispositions relatives à l'intégrité, 5.16 : Conformité en matière d'intégrité et 8.70.2 : Conformité avec les dispositions relatives à l'intégrité du Guide des approvisionnements pour plus de renseignements.

b) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'<u>Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

c) Attestation des prix

Le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, au moins un des documents suivants pour justifier le prix, si cela s'applique :

- a. la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada
- b. les copies de factures payées pour des produits ou des services de qualité similaire et en quantité semblable ou les deux vendus à d'autres clients
- c. une ventilation des prix indiquant notamment le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs et les coûts de transport ainsi que le bénéfice
- d. des attestations de prix ou de taux; ou
- e. toute autre pièce justificative demandée par le Canada

d) Consentement et remplacement des ressources

Le soumissionnaire doit fournir un consentement écrit ou électronique signé par la ressource proposée avant la date et l'heure de clôture de la DP. Dans les cas où la ressource proposée est un employé à plein temps du soumissionnaire, une preuve d'emploi signée par un représentant autorisé du soumissionnaire, tel que le directeur financier ou le directeur des ressources humaines, doit être fournie.

Pour être considéré comme valide, le consentement écrit/électronique ou la preuve d'emploi doit avoir été obtenu et signé pendant la période de la demande de soumission et mentionner son numéro. Il doit également inclure une déclaration confirmant la disponibilité de la ressource pour l'exécution du contrat pendant la période mentionnée dans la demande de propositions. Si la documentation appropriée n'est pas fournie, la soumission sera déclarée non recevable.

En fournissant un consentement écrit/électronique ou une preuve d'emploi, le soumissionnaire certifie que l'information incluse dans le consentement ou la preuve d'emploi pour la ressource proposée, pour cette exigence, est vraie et exacte.

e) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions énumérées dans la clause <u>A3025T - Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission</u> (2020-05-04) du Guide des CCUA, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2019-01</u> et aux <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

f) Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la *Directive sur le réaménagement des effectifs*?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi:
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

En soumettant son offre, le so	oumissionnaire, comprend et reconnaît les modalités ci	-dessus.
Personne autorisée à signer a	au nom du soumissionnaire ou de l'entreprise (en carac	tères moulées) :
Nom :	Titre :	
Signaturo :	Data :	